



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 29 AVRIL 2026**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni à la mairie d'ÉCOLE VALENTIN, le 29 Avril 2026 à 19 heures, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir Yldirim.

Présents : Yldirim Kadir, Lagoutte Verrier Karen, Gaudin Claire, Voisin Aude, Mergen Maxence, Louveau Hubert, Andreosso Brigitte Boiteux Doriane, Martinez Najate, Tonnelier Virginie, Rousselle Léa, Jacquinot Amandine, Esprit Carine, Courtejaire Jean-Pierre, Foti Sylvie

Absents excusés : /

Procurations : /

Président de séance : Monsieur Kadir YILDIRIM, président du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Aude Voisin

I / Présentation des membres élus au CCAS et présentation du CCAS

Selon Article R123-7 du code social de l'action et des familles

[Abrogé par Décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 - art. 1](#)

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de Prévisualiser : l'article L. 123-6.[l'article L. 123-6.](#)

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Chaque membre élu se présente et partage ses motivations à intégrer le conseil d'administration du CCAS.

La nouvelle équipe est dynamique et rassemble de très nombreuses compétences liées aux thématiques du handicap, de la jeunesse, de la santé, de l'associatif et du médico-social.

Le rôle et les missions du CCAS sont succinctement réexpliqués aux nouveaux membres du CA :

- lutte contre l'exclusion (notamment l'aide alimentaire),
- services d'aide à domicile,
- prévention et animation pour les personnes âgées,
- soutien au logement et à l'hébergement,
- petite enfance,
- enfance/jeunesse,
- soutien aux personnes en situation de handicap.



II / ELECTION DU VICE PRÉSIDENT

Me Lagoutte Verrier Karen est candidate au poste de vice-présidente du CCAS et est élue à l'unanimité.

III / DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A L'UDCCAS

Me Lagoutte Verrier Karen est candidate au poste de représentante du CCAS et est élue à l'unanimité.

IV / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents :

- Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2026,
- Votent favorablement le budget primitif 2026 du Budget principal

Délibération en annexe

V / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement de 14 243.78 euros et un résultat de clôture cumulé de 14 153.39 euros.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

RF 002 : 14 153.39 euros.

Délibération en annexe

VI /PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le président ayant présenté le budget primitif 2026, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 29 000.00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : 29 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le budget 2026 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

Délibération en annexe

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le lundi 8 Juin à la mairie à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

